

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU | Numéro de permis 2016577 | Date d'inspection Le 21 février 2020 | |
| Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ SMARTIES | | Numéro de téléphone (506) 874-8857 | |
| Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin | | Titre du poste Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. | 21 | 27 févr. 2020 | |
| Commentaires : Discussion au sujet des planifications quotidiennes. La dernière planification est daté du 11 février 2020. | | | |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; | 39(2)(a) | 21 févr. 2020 | 21 févr. 2020 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Des produits de salle de bain qui étaient hors de portée ont été retirés et placé dans un endroit vérouillé sous-clé. | | | |
| Commentaires généraux | | | |

original signé par
Paula Morin

Le 21 février 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Le 21 février 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date